

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 FEVRIER 2024

C.M. 24.01

Date de convocation : 26 janvier 2024

Date d'affichage : 26 janvier 2024

Compte-rendu succinct : 6 février 2024

Nombre de Conseillers :

 En exercice :
 35

 Présents :
 22

 Votants :
 33

L'an deux mille vingt-quatre, le deux février à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: M. LE LAY-FELZINE – MME VERTENEUILLE — MME DENIS - M. VILLALBA-MOLERO – MME EUDE – M. AUMARD – MME SIMONOT - MM. MORENCY - OLIVEIRA - AHOUANSOU GUEGUEN — MME JACQUEMART – M. PROST — MME MAZZOLENI – M. EUDE – MME SOLTY – M. CORNAND – MMES GARAULT — BAKIR - M. MENDY - MMES JANIAUD-VERGNAUD — KLEIN-POUCHOL

ETAIENT REPRESENTES: M. BEKKOUCHE (POUVOIR M. VILLALBA-MOLERO) – MME NEMO (POUVOIR M. LE LAY-FELZINE) - MME LINDAYE (POUVOIR M. AHOUANSOU) – M. MARTINVILLE (POUVOIR M. AUMARD) - MME MONDIERE (POUVOIR MME DENIS) – MME OUBOUYA (POUVOIR M. OLIVEIRA) - MME LAMRI (POUVOIR MME SIMONOT) - M. MOHAMED (POUVOIR MME SOLTY) - M. LEBON (POUVOIR MME JACQUEMART) – M. CARVALHO (POUVOIR MME BAKIR) - M. BOUCHET (POUVOIR M. PROST)

EXCUSEES: MMES PHIENBOUPHA - LAAGUID

SECRETAIRE: MME BAKIR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

23-12-51 — CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC — SALON DE COIFFURE « PRESTIGE COIFFURES »

24-01-01 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE 'UNE SALLE AU PROFIT DE LA MATMUT

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PROJETS DE DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

24-01-01 - COMMUNICATION DU RAPPORT COMPORTANT LES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE CONCERNANT LES EXERCICES 2016 ET SUIVANTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat concernant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et de sa réponse par la Chambre Régionale des Comptes.

`````````````

24-01-02 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024.

24-01-03 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE SEQENS SOLIDARITES (REHABILITATION DE 52 LOGEMENTS SITUES 71 RUE DE PARIS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total d'un million quatre cent quatre-vingt-douze mille soixante-dix (1 492 070 €) souscrit par la société SEQENS SOLIDARITES auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt constitué de 2 lignes de prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal d'un million quatre cent quatre-vingt-douze mille soixante-dix (1 492 070 €) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
- Précise que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

CONTROLE DE GESTION

24-01-04 - EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE TORCY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE AU TITRE DU SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES FORCES DE SECURITE ET A LA SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de renforcement des moyens de la Police Municipale de Torcy dont le montant est de 39 950.00 € HT, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région IIe de France une subvention pour ce projet, au titre du soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics et à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

24-01-05 - MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN MARCHE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à donner mandat au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : 6 ans à effet du 1er janvier 2025
- Régime du contrat : Capitalisation

24-01-06 - AUTORISATION DE RECOURIR AU BÉNÉVOLAT AU SEIN DES SERVICES DE LA COLLECTIVITE POUR DES ACTIVITES DIVERSES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recours au bénévolat pour des missions diverses au sein des services publics et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de bénévolat qui pourraient se présenter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20 le deux février deux mille vingt-quatre.

